



SEANCE DU 26 JUIN 2020

Nombre de conseillers :
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
19/06/2020

L'an deux mil vingt et le **vingt-six juin** à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Apchat, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Françoise PELISSIER, Nathalie THOMAS
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Nicolas BUFFAY, Thierry CHARBONNIER,
Gilles CONCHAUDON, Christian LASSAIGNE, Raymond SIBILLE, Patrick PELISSIER

Absent : Angélique LAROQUE (excusée)

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire demande au conseil de rajouter 1 point à l'ordre du jour :
- Proposition à l'API pour la désignation des délégués au SICTOM Issoire-Brioude
Accord du conseil

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 12/06/2020. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Bruno FLATRES, trésorier public d'Issoire, et fait ressortir un excédent de 636 940,70 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 6 137,89 € pour la section d'investissement.

(Le maire s'étant retiré pour le vote, il y a 9 présents - 9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Approbation du Compte de Gestion 2019

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2019 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2019, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Bruno FLATRES, trésorier public d'Issoire, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Affectation du résultat 2019

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2019 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 636 940,70 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 619 202,81 € (ligne R 002) et en investissement 17 737,89 € (ligne R 1068)

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Vote du budget 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 853 084 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 835 775 €.

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Pour 2020, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	19,90 %	30 089 €
Taxe foncière (non bâti)	79,00 %	51 034 €
TOTAL		81 123 €

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Proposition pour la désignation des délégués au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM)

L'Agglo Pays d'Issoire, à laquelle la commune d'Apchat appartient, est compétente en terme d'élimination des ordures ménagères, adhérente au S.I.C.T.O.M., et doit donc par cette position, désigner les délégués au S.I.C.T.O.M. Issoire-Brioude.

Conformément aux statuts du SICTOM Issoire-Brioude, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre adhérents au Syndicat, sont représentés par un nombre de délégués titulaires et un nombre de délégués suppléants équivalent au nombre de leurs communes membres.

La désignation de ces délégués doit être faite de telle sorte que chaque commune membre de l'EPCI à fiscalité propre soit nominativement représentée au Comité du Syndicat mixte.

Pour désigner ces derniers, le choix du Conseil Communautaire peut porter sur un conseiller communautaire ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose à l'Agglo Pays d'Issoire de nommer les membres suivants pour siéger au Comité du SICTOM Issoire-Brioude :

Titulaire :

- M. PELISSIER Patrick (adresse : Terre Rouge 63420 APCHAT)

Suppléant :

- M. LASSAIGNE Christian (adresse : Le Bourg 63420 APCHAT)

(10 présents - 10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



QUESTIONS DIVERSES

- ➔ Logement ancienne école de Florat : Problème avec la cabine de douche : cartouche filtrante HS.
- ➔ Remise en état des vérins de la lame.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h45.

*Le Maire,
Patrick PELISSIER*

*Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER*

Les Conseillers,

Christian BAFOIL	Cédric BOYER	Nicolas BUFFAY
Thierry CHARBONNIER	Gilles CONCHAUDON	
Christian LASSAIGNE	Raymond SIBILLE	Nathalie THOMAS